

Subsides

producteur d'une province. Nous pouvons seulement de temps à autre, comme nous l'avons fait, faire des recommandations et des suggestions aux producteurs laitiers du Canada.

Je ne vois pas ce que je pourrais dire de plus pour le moment. Je le répète, les provinces n'ont pas ce problème, mais quand nous examinons le système de contingents dans l'ensemble de la société industrielle et commerciale, nous constatons le même phénomène à l'égard des permis de taxi. Si vous voulez lancer une entreprise de taxis à Ottawa, vous devrez payer un prix exorbitant simplement pour obtenir un permis. Il faut se conformer au système de quotas pour avoir un taxi. Nous devons être justes envers les producteurs qui ont également acheté des quotas. Néanmoins, j'ai demandé à la Commission canadienne du lait de veiller à ce que la valeur des contingents soit examinée très attentivement. Le président de la Commission a fait lui-même deux ou trois instances auprès des producteurs laitiers du Canada pour que ces quotas ne dépassent pas un niveau raisonnable ou s'ils le dépassent, pour qu'ils soient rétablis à un niveau raisonnable. Il faut les administrer afin qu'ils ne constituent pas un monopole pour une poignée de gens. Quand de jeunes agriculteurs veulent se lancer dans la production laitière, il faudrait que les quotas des producteurs qui veulent leur exploitation soient restitués aux offices provinciaux de mise en marché du lait comme c'est le cas dans certaines provinces. Ils sont alors réattribués à un prix raisonnable aux jeunes ou à tout autre personne qui se lance dans la production laitière.

[Français]

M. Gingras: Monsieur le président, le président de la Commission canadienne du lait, lors du congrès de l'industrie laitière le 20 octobre 1980, assumait que la valeur des quotas ferait augmenter le prix des produits laitiers de 10 p. 100 à 15 p. 100 et de ce fait deviennent non concurrentiels sur le marché d'exportation. Les producteurs de la province sont d'accord sur la politique actuelle de mise en marché. Le président de la Commission canadienne du lait a suggéré dans son discours que, si une nouvelle politique n'était pas mise en place dans les provinces, il verrait à recommander une politique différente selon laquelle les valeurs de quotas, telles que pratiquées actuellement, ne pourront plus exister.

Le ministre a assuré la Chambre cet après-midi que le gouvernement du Canada est disposé à renouveler le programme de stabilisation comportant une subvention. Est-ce que le ministre est disposé à augmenter ce subside de \$6.04 prévu en 1975, compte tenu de sa valeur réelle de \$3.46 en 1980 comparé à 1975?

[Traduction]

M. Whelan: Monsieur le président, nous n'avons pas l'intention d'accroître les subventions parce que les producteurs laitiers en ont toujours reçu. En vertu de la formule d'établissement des prix, l'argent nous vient du marché, comme il se doit. Je voudrais bien ne plus avoir à accorder de subventions, je vous assure. Il y a plusieurs années, nous voulions les supprimer dans le domaine laitier, mais le prix mondial des produits laitiers de transformation est tombé. Nous avons dû intervenir et recommencer à verser des subventions pour sauver la production laitière. A une certaine époque, on ne versait plus que 111 millions de dollars en subventions aux producteurs de lait de transformation. C'est alors que nous avons décidé que cet argent devait nous venir de la vente des

produits laitiers. Beaucoup de gens ne savent pas que les producteurs de lait entier ne reçoivent aucune subvention, mais que les producteurs de lait de transformation en reçoivent parce qu'ils doivent concurrencer les autres pays producteurs sur le marché mondial. Les subventions que nous versons ne sont pas élevées comparativement à celles qu'accordent les gouvernements d'autres pays producteurs, surtout les pays européens.

Je suis très satisfait de la politique laitière du Canada. Nos producteurs sont, à toutes fins utiles, les plus prospères au monde. Je suis certain qu'ils tiennent à garder ce programme tel qu'il est étant donné que la formule d'établissement des prix les compense des changements qui surviennent dans les coûts de production et dans le coût de la vie. Les producteurs de lait de transformation savent qu'ils sont traités avec justice. Je ne crois pas qu'il sera nécessaire d'indexer les subventions, comme certains l'ont proposé, tant que les prix seront établis selon la formule actuelle. Comme je l'ai dit plus tôt à un député, j'approuve cette formule d'établissement des prix. Ce genre de système est en vigueur dans beaucoup d'autres secteurs de notre économie. S'il est efficace dans d'autres domaines, je ne vois pas pourquoi il ne le serait pas dans celui de la production laitière.

[Français]

Mme Beauchamp-Niquet: Monsieur le président, en tant que député de la circonscription de Roberval, j'ai accepté la responsabilité de représenter et d'être au service de toute la collectivité de cette circonscription qui est située au nord du lac Saint-Jean, région qui porte le même nom. Les principales industries de la circonscription de Roberval sont d'abord celles qui découlent de notre merveilleuse richesse naturelle, la forêt. En effet, on trouve trois usines de pâtes et papiers et plusieurs scieries modernes de compagnies de renommée internationale, telles que la Domtar à Dolbeau et à Mistassini, ainsi que la Donahue à Saint-Félicien. Également, on retrouve à Desbiens une usine de la compagnie Saint-Raymond Paper, laquelle éprouve certaines difficultés de production et de rentabilité. Roberval a comme deuxième industrie l'agriculture. Je profiterai donc de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour parler de ce sujet qui me tient à cœur.

Tous les agriculteurs du Canada ont à faire face aux mêmes problèmes et aux mêmes situations. Ceux de ma circonscription ne font pas exception. Je crois cependant que la plupart des agriculteurs réussiraient encore moins si ce n'était du travail, de l'aide, de l'encouragement et des connaissances de leur épouse. Je ne suis pas agriculteur, ni épouse d'agriculteur mais, monsieur le président, j'ai eu l'occasion, au sein de divers organismes, de rencontrer des citoyens en milieu agricole, et je dois ici rendre un hommage particulier à ces épouses d'agriculteurs qui sont des femmes parfaitement capables de gérer elles-mêmes soit leur propre exploitation ou celle de leur conjoint décédé ou en mauvaise santé.

Une étude menée il y a deux ans par le Conseil national du développement rural a démontré qu'à la ferme, la femme travaille en moyenne 29 heures dans les champs, dans les bâtiments, à la tenue de livres ou à d'autres tâches, en plus de consacrer 53 heures aux travaux ménagers proprement dits. Elle travaille donc un nombre d'heures équivalent à deux emplois à temps plein et cela, la plupart du temps, sans aucun salaire. En raison du nombre croissant d'hommes qui travail-